

Permis accordé pour la rehausse de deux étages d'un bâtiment à Saint-Léonard



La rehausse de deux étages s'intégrera parfaitement au reste de l'immeuble (4e en partant de la gauche) - Fontaine² Architectes



Par A.B.

| Publié le 24/01/2022 à 16:40

Lecture zen

Le collège communal de la Ville de Liège, sur proposition de la première échevine en charge de l'Urbanisme, Christine Defraigne, a octroyé le permis pour la transformation du bâtiment situé au numéro 6 du quai Saint-Léonard (ancien Créham).

L'enquête publique a eu lieu du 16 au 31 août 2021 et aucune réclamation n'a été introduite. L'immeuble actuel est composé de trois niveaux sur rez-de-chaussée et il s'implante entre deux immeubles avec, à sa droite, un immeuble de logement de gabarit rez-de-chaussée+4 à toiture plate et à gauche un ensemble de deux habitations unifamiliales de gabarit rez-de-chaussée+2 avec combles.



Du commerce et du logement prendront place dans le bâtiment rénové du quai Saint-Léonard. - Fontaine² Architectes

« Le projet vise à réorganiser l'immeuble du n° 6 (l'ancien Créham) en un commerce, des bureaux et sept logements. Pour cela, il faudra construire deux étages sur le volume principal et un cabanon technique, aménager des terrasses en façades à rue et arrière, aménager une terrasse en toiture en lien avec le logement situé au R+5 et aménager des parkings voitures et vélos à l'arrière du rez-de-chaussée », détaille le Collège de la Ville de Liège.



Mixité de fonctions

L'ensemble propose une mixité de fonctions à savoir du logement, du commerce et des bureaux. Le rez-de-chaussée accueillera un espace commercial (60 m²) à rue et les zones de stationnement à l'arrière. Les bureaux (± 350 m²) seront organisés au premier étage tandis que les sept logements seront répartis entre le 2e et le 5e étage.

« La toiture accueillera, quant à elle, un espace terrasse en lien avec le logement situé au dernier étage. La lumière naturelle et les vues participent très activement au sentiment du bien-être des occupants des logements. Tous les logements proposés, dans ce dossier, sont traversants et bénéficient tous de vues vers la Meuse pour les espaces de vie et vers les Coteaux de la Citadelle pour les espaces de nuit. Les larges baies vitrées offriront, quant à elles, un éclairage naturel efficace. », poursuit le Collège.

Les toitures seront toutes végétalisées pour planter au maximum des espaces végétalisés du site pour garantir la biodiversité, ralentir l'écoulement des eaux pour ne pas saturer trop rapidement l'égout public et offrir des espaces de terrasses et jardin dans un milieu très dense.

Un immeuble contemporain

La conception de l'immeuble se veut contemporaine et respectueuse de la composition architecturale du bâti existant. Les matériaux utilisés à l'avant sont un enduit blanc, des menuiseries extérieures et de panneaux en aluminium noir. Et, à l'arrière, d'un bardage en ardoise blanche.

Les futurs occupants bénéficieront de six places de parking privatives à l'arrière du rez-de-chaussée dans le volume existant et seront accessibles depuis le quai par la porte de garage à droite du rez-de-chaussée.

Pour l'échevine Defraigne, « le temps n'est plus à l'exploitation au maximum de tous les terrains constructibles mais plutôt à faire en sorte de limiter l'étalement urbain qui a des conséquences sur l'environnement et sur le confort de vie des habitants. Pour autant, la demande en nouveaux logements ne faiblit pas au sein des grandes villes. »